



Strasbourg, 9 novembre 2018



CDL-PI(2018)009prog
Or.Fr.

COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

en coopération avec

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
et
LE MINISTÈRE DES RELATIONS
AVEC LES INSTANCES INDÉPENDANTES ET LA SOCIÉTÉ CIVILE
DE TUNISIE

6ème ATELIER INTERCULTUREL POUR LA DÉMOCRATIE

ROLE ET PLACE DES INSTANCES INDÉPENDANTES
DANS UN ÉTAT DÉMOCRATIQUE

Tunis, 13-14 novembre 2018

Hôtel Mövenpick Gammarth, El Marsa

ORDRE DU JOUR

Assurer la durabilité de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme
dans le sud de la Méditerranée

Financé
par l'Union européenne
et le Conseil de l'Europe



UNION EUROPÉENNE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe

Mardi 13 novembre 2018

09 :00 Enregistrement des participants

09 :30-10 :00 OUVERTURE

Allocutions

- **M. Gianni BUQUICCHIO**, Président de la Commission de Venise
- **M. Ahmed OUNAIES**, Ancien Ministre des Affaires Etrangères, Tunisie
- **Mme Katariina LEINONEN**, Chef de la Section politique, presse et communication, Délégation de l'Union européenne en Tunisie

10 :00 -13:15 **SESSION I**

LES INSTANCES INDEPENDANTES :
LE CADRE CONSTITUTIONNEL ET LEUR NATURE JURIDIQUE

Modérateurs :

Mme Semia ZOUARI, Directrice Générale, Chargée de l'OTAN, de l'OSCE et du Conseil de l'Europe, Ministère des affaires étrangères, Tunisie

10 :00-10 :15 *Le rôle et la place des instances indépendantes dans un Etat démocratique : Institutions indépendantes constitutionnelles et autres – leur raison d'être*

Mme Finola FLANAGAN, Experte, ancien membre de la Commission de Venise au titre de l'Irlande, Commissaire de réforme du droit, Commission de réforme du droit, Irlande

10 :15-10 :45 *Comment définit-on une instance « indépendante » par rapport aux fonctions traditionnelles : législative, exécutive ou judiciaire ?*

M. Mousa BURAYZAT Commissaire général, Centre national des droits de l'homme, Jordanie

M. Chafik SARSAR, ancien Président de l'Instance supérieure indépendante pour les Election (ISIE), Tunisie

10 :45-11 :00 **Pause-café + photo de groupe**

Assurer la durabilité de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme
dans le sud de la Méditerranée

Financé
par l'Union européenne
et le Conseil de l'Europe



Mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe

- 11 :00-11:30 *Le choix des membres des instances indépendantes – autorité morale vs. compétences techniques*
Mme Lydie ERR, Membre de la Commission de Venise au titre du Luxembourg, ancienne Médiateure, Luxembourg
- Mr Yasser ABDELAZIZ HASSANIEN**, Membre du Conseil national des droits de l'homme d'Egypte
- 11 :30-11 :45 *Les critères internationaux pour l'accréditation des institutions nationales des droits de l'homme*
Mme Afarin SHAHIDZADEH, Experte, Chef adjointe / Secrétaire du sous-comité de l'accréditation, Bureau du Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme/Institutions Nationales des Droits de l'Homme, OHCHR/NHRI
- 11 :45-13 :00 Discussion
- 13 :00-13 :15 Conclusions de la première session
- 13 :15-14 :30 Pause déjeuner

14 :30 - 17:45 SESSION II

**LES INSTANCES CONSTITUTIONNELLES INDEPENDANTES
ET LEUR RELATION AVEC LE LEGISLATEUR ET LE POUVOIR JUDICIAIRE**

Modérateur

M. Chawki TABIB, Bâtonnier, Président de l'Instance Nationale de Lutte Contre la Corruption

- 14:30 -14:45 *La nature des actes émis par les instances indépendantes et leur incidence sur les autres institutions de l'Etat*
Mr Emir POVLAKIĆ, Expert, Chef de la Division des licences, de la numérisation et de la coordination en radiodiffusion, Agence de régulation des communications, Bosnie et Herzégovine
- 14 :45-15 :00 *Les conditions de l'indépendance des instances à la lumière de la pratique*
Mme Sihem BENSEDRINE, Présidente de l'Instance Vérité et Dignité (IVD), Tunisie
- 15 :00-15 :15 *L'exécution des actes des instances indépendantes et leur impact sur l'agenda législatif*
M. Andriy MAGERA, Expert, ancien vice-Président de la Commission centrale Electorale, Ukraine

Assurer la durabilité de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme
dans le sud de la Méditerranée

Financé
par l'Union européenne
et le Conseil de l'Europe



Mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe

- 15 :15-15 :30 *Les rapports des instances indépendantes avec les pouvoirs législatif et judiciaire*
M. Chawki GADDES, Président de l'Instance Nationale de Protection des Données Personnelles (INPDP)
- 15 :30-15 :45 *Les pouvoirs d'investigation et les décisions prises par les instances à la lumière des garanties procédurales*
Mme Fafa SID LAKHDER BENZERROUKI Présidente du Conseil national des droits de l'homme de l'Algérie
- 15 :45 – 16 :00 *Le contrôle judiciaire des actes des Instances indépendantes et constitutionnelles*
Mme Imed HASGUI, Présidente de l'Autorité pour l'accès à l'information (INAI), Tunisie
- 16 :00 -16 :45 Discussion
- 16 :45-17 :15 Pause-café
- 17 :15 - 17 :45 Conclusions de la première journée de travail

Mercredi 14 novembre 2018

09:30-12:15

SESSION III

LES INSTANCES INDEPENDANTES ET LE POUVOIR EXECUTIF

Modérateur :

M. Hedi GDIRI, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature, Tunisie

- 09 :30-09 :45 *Comment s'intègrent les pouvoirs exécutifs des instances dans l'ordre juridique national ? L'INE face aux défis des élections en 2017 et 2018*
M. Alejandro de Jesus SCHERMAN ALEÑO, Expert? Institut National Electoral, Mexique
- 09 :45-10 :00 *Les instances indépendantes : une garantie pour une société des égaux*
M. Nouri LAJMI, Président de la Haute autorité indépendante de la Communication audiovisuelle (HAICA), Tunisie
- 10 :00-10 :15 *L'impact des décisions des instances indépendantes sur les administrations nationales*
Mme Anne-Sophie BONNET, Experte, Contrôleure en charge des relations internationales, Bureau du Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL), France

Assurer la durabilité de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme
dans le sud de la Méditerranée

Financé
par l'Union européenne
et le Conseil de l'Europe



UNION EUROPÉENNE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe

- 10 :15-10 :30 *Le financement des instances indépendantes comme garantie d'indépendance.*
M. Jean-François FURNÉMONT, Expert, ancien Directeur général du Conseil supérieur de l'audiovisuel de la Communauté française de Belgique (CSA) et ancien Président de la Plate-forme européenne des autorités de régulation (EPRA), Belgique
- 10 :30-11 :00 Pause-café
- 11 :00-11 :30 Discussion
- 11:30-12 :15 Conclusion of the third Session
- 12 :15-14 :00 Pause déjeuner

14:00-16 :00 **SESSION IV**

LES RELATIONS ENTRE LES INSTANCES ELLES-MEMES

Modérateur :

Mme Raoudha LAABIDI, Présidente de l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes (INLCT), Tunisie

- 14 :00-14 :15 *La multiplication des instances et la délimitation des compétences respectives*
Mme Neila CHAABANE, Membre suppléant de la Commission de Venise au titre de la Tunisie, Doyen, Faculté de droit et des Sciences juridiques et sociales de Tunis
- 14 :15-14 :30 *La coordination et la coopération entre les différentes instances*
M. Fethi JARRAY, Président de l'Institut national pour la prévention de la torture (INPT), Tunis
- 14 :30-15 :30 Discussion
- 15 :30-15 :45 Conclusion finale et clôture du 6^{ème} Atelier interculturel pour la Démocratie
- 15 :45 Collation

Assurer la durabilité de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme
dans le sud de la Méditerranée

Financé
par l'Union européenne
et le Conseil de l'Europe



UNION EUROPÉENNE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe